

La Minute Éco



N°20 - Juin 2023

Transports Scolaire



Transport scolaire

Et voici notre dernière newsletter avant de vous souhaiter de belles vacances d'été.

Ce mois-ci sera un peu spécial : nous avons pensé à vos enfants et plus particulièrement à la rentrée scolaire de septembre.

Comme vous le savez certainement, la Communauté de Communes détient la compétence transport scolaire.

Car :

Nous gérons sur notre territoire 10 circuits de car.

Comme chaque année, pour toute demande ou renouvellement, il est impératif de faire une demande en ligne sur le site de Rémi Centre Val de Loire : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/> ou par papier.

La priorité sera donnée aux demandes effectuées directement en ligne.

Pour prétendre au service du transport scolaire, l'élève doit avoir 3 ans minimum.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 07 juin et jusqu'au 13 juillet pour les demandes papiers et jusqu'au 21 juillet pour les demandes en ligne.

Toute personne ayant effectué une demande après cette date se verra appliquer des pénalités de retard d'un montant de 15€.

La carte de car est gratuite. De la 6ème à la terminale, seuls les frais de dossier vous seront facturés par la Région, 25€ dans la limite de 50€ par famille.

Une fois la demande transmise, les nouveaux inscrits recevront leur carte directement par courrier. Les cartes étant valable 5 ans, les demandes de renouvellement utiliseront la même carte.

En cas de perte ou de vol, vous devez saisir une demande de duplicata en ligne ou vous déplacer directement à la Communauté de Communes, afin que nous puissions traiter votre demande. Vous devrez régler des frais à hauteur de 15€ par carte.

Cas particulier :

- Garde alternée : Réaliser 1 demande par parent, mais l'enfant n'aura

qu'une seule carte pour les 2 demandes.

- Alternance, post Bac, Stagiaire, correspondant étranger, adulte, résidence hors territoire mais scolarisé sur le territoire : se renseigner directement auprès de Madame Fleuriet à la Communauté de Communes.

Pour toute dérogation, remplir un formulaire d'inscription et nous joindre un courrier. Toutes les dérogations sont étudiées fin août, sous réserve du nombre de places dans les bus.

Pour les lycéens allant à Bourges, le bus va directement à la gare routière. A l'arrivée des navettes gratuites déposeront directement les élèves dans leurs établissements respectifs.

Aucune démarche administrative n'est nécessaire pour avoir accès à la navette.

Train :

A partir de 11 ans, votre enfant a la possibilité de prendre le train.

Les demandes d'inscriptions se font uniquement sur le site de Rémi Centre Val de Loire <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/>.

Les tarifs et les conditions sont exactement les mêmes que pour le car.

Une fois les élèves arrivés à la gare de Bourges, ils pourront utiliser le réseau d'Agglo Bus pour se rendre dans leur établissement scolaire (gratuit à partir de septembre 2023).

Pour toutes difficultés ou problèmes rencontrés sur une ligne, il est impératif de nous en informer par mail ou par courrier, afin que nous puissions transmettre l'information directement à la Région.

Important : votre enfant ne peut être inscrit au car et au train en même temps. Un seul moyen de transport est à choisir.

La question du mois :

Combien d'inscriptions pour le car ont été enregistrées, durant l'année scolaire 2022/2023 ?

La réponse se trouvera dans la newsletter du mois de septembre.

Coordonnées:

Communauté de Communes du Pays de Nérondes - 18350 Nérondes

02.48.77.62.04

accueil@cdcpaysnerondes.com

Flash infos



Et si on en parlait !

Comme chaque mois je vous invite à noter dans vos agendas la date de notre soirée débat de juin.

A vos marques, prêts, notez :

Lundi 19 juin 2023 : "Une expérience photovoltaïque".

Nous vous attendons nombreux dans les locaux de Capital Rur@l à partir de 18h30.

02.48.77.62.04

27A route du St Amand - 18350 Nérondes

Plaquette de l'été

Notre plaquette de l'été fait son grand retour.

Vous pourrez découvrir toutes les activités, soirées, animations, ... organisées par nos associations du territoire entre le 1er juin et le 30 septembre.

Très bel été à vous.

https://cdcpaysnerondes.com/wp-content/uploads/2022/03/PLAQUETTE-ETE-2023.pdf?fbclid=IwAR3b-iV6EIT_eVjRPKNShCugtQc1e8mlOimOfD1FMRCwTC14ICq5qT9wypM



Communauté de Communes du
Pays de Nérondes
27 route de St Amand
18350 Nérondes
02.48.77.62.04
accueil@cdcpaysnerondes.com



Vous avez reçu cet email de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes, si vous ne souhaitez plus recevoir de newsletter, cliquez sur le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)



© 2022 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NÉRONDES